

Commission Fédérale Sportive

Réunion du 14 mars 2007

Présents : Mmes SERVAGE – DELPEYROUX - RENARD
MM. ANDRE - COURTIN – MORIAUX – ROMERO

**Championnats de France
Enregistrement de feuilles de marque**

Minimes Masculins

Groupe A

6^{ème} journée N° 92 – 100 – 103
7^{ème} journée N° 109 à 126 sauf 116 - 122

Groupe B

6^{ème} journée N° 95 – 102 sauf 91
7^{ème} journée N° 109 à 120 sauf 109
poule E
7^{ème} journée N° 207
8^{ème} journée N° 209 – 212 – sauf 211
14^{ème} journée N° 236
poule F
6^{ème} journée N° 258
7^{ème} journée N° 261 – 263 – 264
8^{ème} journée N° 267 – 268 sauf 265

NM1

23^{ème} journée N° 199
24^{ème} journée N° 217 à 225

NM2

21^{ème} journée N° 147 – 507 et 511
22^{ème} journée N° 148 à 154 sauf 153 / 330 à 336 / 512 à 518 sauf 518 / 694 à 700

NM3

12^{ème} journée N° 1154 – 1155 – 1163 – 1177 – 1200 – 1219 – 1322 – 1223 – 1224
13^{ème} journée N° 1225 à 1296 sauf 1226 – 1228 – 1248 – 1249 – 1254 – 1267 – 1284 – 1285 – 1291 – 1295

NF1 N° 174 – 177 – 178 – 182 à 184

NF2 N° 565 - 566 - 590 à 616 sauf 592 - 598 - 601 - 609 - 612 - 614 réclamation

NF3 N° 793 – 812 – 815 – 816 à 864 sauf 818 – 820 – 824 – 826 – 827 – 841 – 855 – 860 – 861

Minimes Filles 2^{ème} phase

Groupe A

Journées 1 à 6 complètes
7^{ème} journée sauf 109 – 116 – 118 – 122 – 124

Groupe B

Journées 1 à 5 complètes
6^{ème} journée sauf 99 – 104
7^{ème} journée sauf 109 – 119 – 125

Cadettes

Groupe A

1^{ère} journée complète
2^{ème} journée sauf 10 – 11
3^{ème} journée sauf 17 – 20 – 21 – 23 – 24

Groupe B

1^{ère} journée complète

2^{ème} journée sauf 43 - 48 - 51

Cadets 1^{ère} division

Groupe A

1^{ère} journée N°8

2^{ème} journée N°9 à 16 sauf 12 - 13 - 15

Groupe B

1^{ère} journée N°1 – 2 – 5

2^{ème} journée N°9 à 16 sauf 15

Cadets 2^{ème} division

Groupe A

1^{ère} journée N°12

2^{ème} journée N°17 à 32 sauf 17 – 28 – 29

Groupe B

1^{ère} journée N°6 et 13 sauf 16

2^{ème} journée N°17 à 32 sauf 18 – 19 – 20 – 28

CFSF N°15 à 17 - 19 - 21

Phases finales

Refus de 3 clubs (Bourg les Valence, US Dacquoise et EB Pernois)

Tournoi à 3 Minimes Filles groupe A 28/29 avril 2007 : accord Le Creusot (71)

Tournoi à 3 Minimes Filles groupe B 28/29 avril 2007 : accord de BO Guilherand Granges

¼ de finales NF3 05/06 mai 2007 : accord de C. Yzeures (03)

OUVERTURES DE DOSSIERS

Dossier N°170

Argenteuil BB NM3 n°1265 du 10 mars 2007

Suite à un contrôle de la feuille de marque de la rencontre du championnat de France de NM3 poule G N° 1265 du 10 mars 2007, la Commission Fédérale Sportive a constaté que dans l'effectif de l'équipe d'Argenteuil le joueur MERZOUK Ahamed Amin titulaire d'une licence de type A N°3901070 a participé à la rencontre alors qu'il possède un surclassement D.

DOSSIERS TRAITES

Dossier N°157

E. RECY ST MARTIN NM3 N°1130 du 17 février 2007

Suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive concernant la qualification du joueur ADELAIDE Jean François, nous vous confirmons qu'au vu des pièces fournies à la Commission Fédérale des Qualifications, la date de qualification a été modifiée autorisant la participation en championnat de France. En conséquence, ce dossier est classé sans suite.

Dossier N°161

JOEUF HOMECOURT

Suite à un contrôle des feuilles de marque des rencontres du championnat de France de NM2 poule D, la Commission Fédérale Sportive a constaté la présence dans l'effectif de votre équipe du joueur CAVOR Predrag titulaire d'une licence de type M N°57716 96 dont le titre de séjour est valable jusqu'au 22 février 2007.

Or l'article 416.4 des règlements généraux stipule « Dans le cas où le titre de séjour fourni ne correspond pas à la durée de la saison sportive, la qualification cessera à la date de fin de validité du titre de séjour.

Néanmoins la qualification pourra être prorogée si le licencié fournit un nouveau titre de séjour ou tout document administratif attestant d'une situation régulière sur le territoire français.

Dossier N°162

La SEGUINIÈRE

Suite à un contrôle des feuilles de marque des rencontres du championnat de France de NM2 poule B, la Commission Fédérale Sportive a constaté la présence dans l'effectif de votre équipe du joueur OUATTARA Seydou titulaire d'une licence de type A N°583044 2 dont le titre de séjour est valable jusqu'au 24 janvier 2007.

Or l'article 416.4 des règlements généraux stipule « Dans le cas où le titre de séjour fourni ne correspond pas à la durée de la saison sportive, la qualification cessera à la date de fin de validité du titre de séjour.

Néanmoins la qualification pourra être prorogée si le licencié fournit un nouveau titre de séjour ou tout document administratif attestant d'une situation régulière sur le territoire français.

Dossier N°165

FREJUS VAR B. NM2 N°151 du 10 mars 2007

Non respect de la règle des moins de 21 ans.

Amende de 100 €.

Dossier N°166

AAS SARCELLES NM3 N°1264 du 10 mars 2007

Non respect de la règle des moins 21 ans. Amende de 100 €.

Dossier N°169

ASPTT ARRAS NF3 N°845 du 10 mars 2007

Equipe composée de 6 joueuses

Non respect de l'article 9 du règlement particulier NF3.

Amende 100 € 2^{ème} infraction.

Demande d'autorisation de rencontres internationales

EV Belgarde du 30 mars au 1^{er} avril 2007

Equipes nationales de Grèce, Serbie, République Tchèque

Stade Marseillais UC les 16 et 17 juin 2007

Italie – Yougoslavie – Algérie

Val d'Europe Pays Crecois du 7 au 9 avril 2007

Italie – Espagne – Croatie – République Tchèque

AS Cherbourg du 6 au 8 mars 2007

Equipes nationales de Pologne – Portugal – Suisse – Angleterre – Hollande – Tunisie

Martigues Sports du 6 au 8 avril 2007

Equipes nationales Espagne – Croatie – Belgique